

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA**

CONSEIL EXÉCUTIF

DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE

25 – 29 JANVIER 2008

ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

EX.CL/378(XII)

**RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES
MINISTRES CHARGES DE L'INTEGRATION DE L'UA**

NOTE DE COUVERTURE

La deuxième Conférence des ministres africains en charge de l'intégration, qui s'était tenue les 26 et 27 juillet 2007 à Kigali au Rwanda s'est penchée essentiellement sur deux études entreprises par le Département des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, à savoir : (i) *Révision du Traité d'Abuja* et (ii) *Elaboration du Programme d'intégration minimum(PIM)*.

Les experts ont examiné en détail les deux études susmentionnées et ont fait des observations et des recommandations importantes pour enrichir le rapport sur ces deux études, rapport que la conférence ministérielle a adopté par la suite après avoir fait des propositions et des observations pour l'améliorer.

Par ailleurs, des exposés ont été présentés sur les principaux domaines d'action, suivis d'échanges de vues fructueux entre les participants à la Conférence. Ces domaines d'action sont les suivants :

- i. *L'Afrique peut-elle relever les défis de son intégration économique et politique ? Le modèle européen peut-il servir d'exemple ?*
- ii. *Création de marchés communs en Afrique : résultats obtenus, difficultés rencontrées et la voie à suivre (le cas du COMESA) ;*
- iii. *Mobilité des facteurs de production entre les Etats membres : élément moteur ou handicap au processus d'intégration régionale ?*

Les principales observations et recommandations issues de la réunion des experts et de la Conférence ministérielle sont résumées dans le rapport joint à la présente note.

Le rapport et la Déclaration ci-joints, résultats de la deuxième conférence des ministres en charge de l'intégration sont soumis à l'attention de la Conférence de l'Union africaine, pour être entérinés.

RAPPORT DES MINISTRES

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

**DEUXIEME CONFERENCE DES MINISTRES
CHARGES DE L'INTEGRATION DE L'UA
26-27 JUILLET 2007
KIGALI (RWANDA)**

COMAI/MIN/RPT (II)

RAPPORT DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La deuxième Conférence des Ministres africains de l'intégration a eu lieu à Kigali au Rwanda les 26 et 27 juillet 2007. Les discussions ont porté essentiellement sur les deux études à savoir : la Révision du Traité d'Abuja et l'Adoption du Programme minimum d'intégration pour chaque CER, qui ont été entreprises par la Commission de l'Union africaine. La Conférence a échangé des vues sur les questions clés relatives à l'intégration, dont l'examen des défis qui entravent le processus d'intégration et les leçons qui pourraient être tirées de l'expérience européenne, les difficultés et défis liés à l'édification des facteurs de production dans le processus d'intégration.

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la Conférence les pays ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République Arabe Sahraouie Démocratique, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zimbabwe.

3. Les organisations ci-après étaient également représentées à la réunion : la Commission Économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de Développement (BAD), le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté Économique des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC). La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) a assisté à la Conférence en qualité d'observateur, la liste des participants figure en Annexe 1 au présent rapport.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. La Conférence a été officiellement ouverte par S.E. Dr Charles Murigande, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Rwanda au nom de S.E. Monsieur Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda.

5. Dans son allocution liminaire, S.E. Dr Murigande a souhaité aux participants la bienvenue à Kigali et les a remerciés d'avoir accepté l'invitation à la Conférence malgré leurs calendriers chargés.

6. Le Ministre a d'abord indiqué que le débat sur l'intégration de l'Afrique n'est pas un phénomène nouveau. Il remonte aux années de lutte pour l'indépendance de l'Afrique. C'est pourquoi, l'intégration de l'Afrique est non seulement souhaitable mais également réalisable. A cet effet, il a exhorté tous les pays africains à intégrer les marchés mondiaux afin de transformer leurs économies et d'être compétitifs dans le monde globalisé.

7. Le Ministre a ensuite rappelé à la Conférence le récent Sommet de l'Union africaine tenu à Accra (Ghana) qui a, entre autres, souligné que l'intégration est essentielle à la création du gouvernement de l'Union africaine. En particulier, il s'est

félicité de la décision de la Conférence de l'UA de surseoir à la reconnaissance des nouvelles CER. A cet égard, il a exhorté tous les pays africains à se concentrer sur les politiques et programmes qui permettront d'accélérer le processus d'intégration de l'Afrique.

8. Le Ministre a enfin exhorté la Conférence à trouver des solutions aux problèmes actuels liés à l'intégration, y compris celui de la multiple appartenance aux CER et de la prolifération des CER. Le Ministre s'est alors félicité du travail effectué par la Commission de l'Union africaine dans le cadre de ces deux études qui pourraient apporter quelques solutions à certains problèmes auxquels le continent est confronté dans la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration.

9. Le Commissaire aux Affaires économiques, S.E. Dr Maxwell M. Mkwezalamba, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, s'est adressé à la Conférence lors de la cérémonie d'ouverture. Il a exprimé sa profonde gratitude à S.E. Monsieur Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda, à tous les membres de son gouvernement et au peuple rwandais pour avoir abrité la présente Conférence. Il a également remercié les Ministres, les chefs de délégations et les représentants des Communautés économiques régionales pour avoir honoré la Conférence de leur présence.

10. Le Commissaire a indiqué que l'Afrique continue d'être confronté à de sérieux défis de développement qui font d'elle le continent le plus pauvre du monde malgré ses abondantes ressources naturelles et son énorme potentiel qui devraient être des gages de développement. Il importe que ces défis soient relevés. Le Commissaire a alors insisté sur la nécessité d'examiner un certain nombre de questions clés dont la promotion de la paix et de la sécurité ; de la bonne gouvernance ; du développement des infrastructures ; l'adoption et la mise en œuvre de politiques macro-économiques fiables et la création d'un environnement propice aux investissements directs intérieurs et extérieurs.

11. Il s'est, par ailleurs, félicité des efforts en cours et des progrès significatifs réalisés par les CER dans les domaines du transport et de la communication ; de la convergence des politiques macro-économiques ; du commerce et des douanes ; de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ; de la paix et de la sécurité. Toutefois, il a indiqué qu'en dépit des progrès significatifs réalisés par bon nombre des CER, il n'en demeure pas moins que des défis persistent et qu'il faudrait non seulement déployer des efforts accrus mais également prendre des engagements politiques réels.

12. En conclusion, le Commissaire a donné des informations sur les deux études que la Commission de l'Union africaine a entreprises dans le cadre de la rationalisation des CER : (i) l'actualisation des étapes de l'intégration économique, telles que définies dans l'Article 6 du Traité d'Abuja ; et (ii) l'élaboration d'un Programme minimum d'intégration pour chaque CER. Il a également informé la Conférence que les résultats et les recommandations qui seront retenus après les débats seront soumis aux Chef d'Etat et de gouvernement lors de leur prochain Sommet. Il a ensuite indiqué que la Commission de l'Union africaine demeure résolue à mettre en œuvre les décisions de la Conférence de l'UA, en collaboration étroite avec les CER, les Etats membres et les partenaires.

13. Le Président a ensuite invité Madame Joséphine Ouedraogo, Secrétaire Exécutif Adjoint par intérim de la CEA à s'adresser aux participants au nom de Monsieur Abdoulie Janneh, Secrétaire Général Adjoint des Nations-Unies et Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique.

14. Dans son allocution, Madame Joséphine Ouedraogo a exprimé ses remerciements à S.E. Monsieur Paul Kagamé, Président du Rwanda pour avoir abrité la présente Conférence et pour son engagement indéfectible envers l'intégration et le développement du continent. Elle s'est félicitée des bonnes relations de travail qui existent entre la Commission de l'Union africaine et la Commission Economique pour l'Afrique. Elle a également exprimé son appréciation pour l'engagement envers l'intégration manifesté par les Chefs d'état africains lors du Sommet d'Accra. Elle a ainsi rappeler que , la Conférence a entre autres exhorté la Commission de l'Union africaine à accélérer les travaux relatifs au processus d'Intégration qui devraient conduire à l'avènement du gouvernement de l'Union.

15. Madame le Secrétaire Exécutif Adjoint par intérim a également rappelé à la Conférence, l'engagement de la CEA dans les domaines de l'intégration depuis sa création en 1958. Elle a rassuré la Conférence que la CEA continuera à travailler étroitement avec la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales ainsi que les Etats membres dans l'élaboration de politiques de développement fiables.

16. Le Représentant de l'Union Européenne auprès du gouvernement rwandais, Dr David MacRae, s'est également adressé à la Conférence. Il a rappelé l'engagement de l'Union Européenne en ce qui concerne les initiatives relatives à l'intégration.

17. Il a indiqué que l'Afrique ne pourra être compétitive dans l'économie mondialisée que si le projet d'intégration est pris en considération. Il a ensuite observé qu'une coopération renforcée permettrait de créer une plus grande stabilité et des environnements pacifiques pour l'Afrique.

18. Dr MacRae s'est enfin félicité de l'étude sur la rationalisation des CER. A cet égard, il a indiqué que la rationalisation et l'harmonisation des CER permettraient, entre autres, d'économiser du temps et de l'argent et de faciliter les négociations en cours avec les parties tierces, dont l'Union Européenne.

IV. ELECTION DU BUREAU

19. Le Bureau a été composé comme suit :

- Président : Rwanda
- Premier Vice-président : Tchad
- Deuxième Vice-président : Zimbabwe
- Troisième Vice-président : Libye
- Rapporteur : Côte d'Ivoire

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

- i. Cérémonie d'ouverture ;
- ii. Election du bureau ;
- iii. Adoption de l'ordre du jour ;
- iv. Echange de point de vue sur :
 - L'Afrique peut-elle relever les défis liés à son intégration économique et politique ? L'exemple européen peut-il servir de modèle ?;
 - La création de marchés communs en Afrique : les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et la voie à suivre (le cas du COMESA) ; et
 - La mobilité des facteurs de production entre les états : l'élément catalyseur ou l'obstacle au processus d'intégration régionale ?
- v. Examen et adoption du rapport de la réunion des experts ;
- vi. Examen et adoption du rapport des Ministres ;
- vii. Examen et adoption du projet de Déclaration ;
- viii. Date et lieu de la prochaine Conférence ;
- ix. Questions diverses ; et
- x. Cérémonie de clôture.

VI. COMMUNICATIONS

- a) **L'Algérie a présenté une communication sur le thème : « L'Afrique peut-elle relever le défi de son intégration économique et politique ? L'exemple européen peut-il servir de modèle ? »**

21. Cette communication a été présentée par le Représentant du Ministre des Affaires Etrangères d'Algérie, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Smail Chergui. Dans son intervention, il a brièvement fait l'historique de l'expérience européenne des années 1950 à ce jour et a donné quelques exemples de réussite de ce modèle. Il a indiqué qu'au sein de l'Union européenne, les échanges commerciaux ont fortement augmenté ainsi que dans d'autres domaines de l'activité économique comme les banques et les assurances etc. De façon générale, les dispositions relatives à la création d'une union économique et monétaire ont fortement soutenu l'épanouissement des échanges intra-communautaires en Europe. De même, il a rappelé l'extraordinaire pléthore de directives européennes reprises dans les législations nationales visant à harmoniser les conditions d'exercice des activités économiques et d'accès aux marchés nationaux et à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires.

22. Il a par la suite attiré l'attention de la Conférence sur le fait que l'intégration régionale bien conçue, sur le modèle de l'Europe, présenterait de multiples avantages pour les pays africains. Pour cela, les CER doivent être perçues comme des vecteurs efficaces de l'intégration des pays africains et la volonté politique est une condition nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'intégration régionale. Par ailleurs, des efforts résolus devraient être déployés pour harmoniser les institutions et les politiques économiques à l'échelle continentale.

23. S'agissant de la voie à suivre, il a indiqué que les états membres doivent se fixer des calendriers ambitieux mais réalistes pour la mise en place des réformes et des

institutions régionales. Des institutions régionales fortes et efficaces pourraient accélérer le processus d'intégration en Afrique. La coordination et l'harmonisation des programmes des CER s'avèrent donc être une priorité. La Commission de l'union africaine devrait jouer son rôle de leader pour accélérer le processus d'intégration en Afrique.

DEBAT

24. Au cours des débats, un certain nombre de questions clés ont été soulevées concernant le processus d'intégration de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique, au nombre desquelles, l'importance d'une compréhension claire des impératifs de l'intégration. En ce qui concerne l'Union Européenne, le processus d'intégration a été dicté par certaines exigences, telles que les défis subséquents à la Deuxième Guerre mondiale, la nécessité d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent et celle du repositionnement de l'Europe dans un monde bipolaire. Le Plan Marshall a grandement renforcé ce processus. En ce qui concerne l'Afrique, les motifs fondamentaux seraient la nécessité de la paix, de la sécurité, du développement, de la réduction de la pauvreté et la forte nécessité de relever les défis liés à la modernisation.

25. La comparaison des cas européen et africain révèle aussi un certain nombre de similitudes et de différences. En termes de similitudes, il faut noter premièrement que, l'Europe avait besoin de se repositionner comme une puissance dans l'arène mondiale. L'Afrique se trouve aujourd'hui dans une position similaire en ce qui concerne la mondialisation et les défis qu'elle pose. Deuxièmement, l'intégration de l'Europe a été faite par des Etats souverains et la même situation s'applique aujourd'hui à l'Afrique. Troisièmement, il y avait des disparités entre les économies des états européens et les états puissants ont appuyé ceux qui étaient plus faibles. L'Afrique est confrontée aujourd'hui à des disparités similaires en ce qui concerne le niveau de développement de ses Etats membres. En termes de différence, l'Europe a entamé son processus d'intégration avec quelques Etats et a graduellement accepté les autres états qui forment aujourd'hui une communauté de vingt-sept pays. En ce qui concerne l'Afrique, Cinquante trois états ont formé ensemble une union et cette initiative a été identifiée comme une source de difficulté. Ensuite, l'Europe a créé une communauté économique et a œuvré à l'identification d'une union politique. L'Afrique, par contre, a d'abord formé une communauté politique et a commencé à œuvrer à la formation d'une union économique.

26. Un certain nombre de conditions requises pour la réussite ont également été identifiées, dont la première est la volonté politique, qui a été qualifiée de fondamentale. La disponibilité des ressources a également été considérée comme étant essentielle à la réalisation des objectifs de l'intégration. Il est également essentiel que les peuples d'Afrique s'approprient le processus. Des consultations intenses avec la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes ont également été reconnues comme étant essentielles. Afin d'obtenir l'appui de toutes les parties prenantes, il faudrait prouver les bienfaits qu'apportera l'intégration aux peuples. Si la preuve fournie est assez convaincante, alors il sera facile de leur faire adopter l'idée. De même, les institutions telles que les parlements et les organes judiciaires nationaux doivent pouvoir jouer leur rôle légitime dans ce processus. Si l'on veut que les efforts d'intégration de l'Afrique soient couronnés de succès, les Etats puissants devraient apporter l'appui nécessaire à ceux qui sont moins nantis, comme le démontre le cas de

l'Europe. Un tel appui ne sera pas simplement d'ordre économique des Etats économiquement faibles.

Recommandations

27. La réunion a formulé les recommandations ci-après :

- i. Il importe que l'Afrique tire de précieuses leçons du processus d'intégration de l'Europe. Ce modèle est une source d'inspiration grâce à ses réussites ;
- ii. L'Afrique devra élaborer son propre modèle étant donné que les défis que doit relever le continent sont différents de ceux de l'Europe. L'avènement de l'Union africaine a été reconnu comme étant un pas dans la bonne direction dans le cadre des efforts d'intégration de l'Afrique ;
- iii. Il faudrait appuyer les activités et les efforts des CER dans l'élaboration des politiques communes en vue d'appuyer et d'aider les pays les plus pauvres ;
- iv. Il faudrait insister sur les avantages de l'intégration afin d'encourager la participation de toutes les parties concernées.

b) Création de marché commun en Afrique : Résultats obtenus, défis à relever et perspectives d'avenir (le cas du COMESA)

28. Ce thème a été présenté par S.E. Ekwe Ethruro, Vice-Ministre du Plan et du Développement National du Kenya.

29. Il a commencé par rappeler à la Conférence que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a été initialement créé comme une zone d'échanges préférentiels de l'Afrique australe et de l'Est. Comme toutes les autres CER, le COMESA a réalisé d'importants progrès sur la voie de l'intégration en dépit des nombreux défis auxquels il est confronté.

30. Le Ministre a indiqué les principales réalisations du COMESA en matière d'intégration, dont la zone de libre-échange qu'est devenue le COMESA le 31 octobre 2000, avec 9 Etats éliminant complètement et réciproquement les tarifs douaniers, conformément au calendrier de réduction des tarifs, adopté en 1992. Il a également informé la Conférence que le COMESA a créé depuis novembre 2006 un Fonds de développement des infrastructures et d'ajustement de coûts, à la suite de la libéralisation, et a créé plusieurs institutions spécialisées.

31. Il a en outre attiré l'attention de la Conférence sur le fait que le COMESA a plusieurs projets à mettre en œuvre dans un avenir très proche, dont une étude sur les voies et moyens d'accélérer la mise en place de l'Union monétaire du COMESA. Le COMESA œuvre activement à la création de son Union douanière en 2008.

32. En ce qui concerne les défis que doit relever le COMESA pour accélérer son intégration, le Ministre a identifié ce qui suit :

- i. La lenteur dans la mise en œuvre de certaines décisions ;
- ii. La lenteur dans la ratification et la non application de certains instruments juridiques ;
- iii. Les disparités économiques entre les Etats membres ;

- iv. La question de l'appartenance de certains Etats membres du COMESA à plusieurs CER.

33. Il a conclu en faisant remarquer que le COMESA a réalisé beaucoup de progrès dans différents secteurs ; et constituera assurément un élément catalyseur dans le processus d'intégration.

Débat

34. La réunion a eu une discussion approfondie sur l'importance de l'intégration régionale. Elle a reconnu que l'intégration constitue le moteur du développement de l'Afrique, et a souligné que l'Afrique ne peut pas se développer en tant que continent sans l'intégration. Le Traité d'Abuja a effectivement élaboré un modèle d'intégration africaine en identifiant les CER comme des piliers de l'intégration du continent.

35. En ce qui concerne les CER, telles que le COMESA, la libéralisation du commerce a été considérée dans l'ensemble comme étant l'objectif principal de l'intégration. Il a été indiqué qu'elle a, par ailleurs, également créé des opportunités de coopération dans divers domaines, tels que l'infrastructure. L'énergie, la paix et la sécurité, la santé ainsi que les questions juridiques et judiciaires. Les défis à caractère régional peuvent être mieux relevés grâce à l'intégration, et la croissance économique accrue tant aux niveaux national que régional. Il a été également souligné que l'intégration ne devrait pas se limiter à un agenda économique. Bien au contraire, elle devrait concerner également toutes les questions politiques, sociales et culturelles. L'intégration devrait être centrée sur les populations et le développement.

36. Les progrès réalisés par les CER en Afrique ont également été mis en exergue. D'importantes réalisations ont été faites par les différentes CER dans les domaines, tels que la libre circulation des personnes et des biens, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, les transports transfrontières ainsi que les projets énergétiques. La paix et la sécurité ont été également identifiées comme un domaine clé du processus d'intégration.

37. L'importance du développement des infrastructures dans le cadre de l'intégration a été également soulignée. La médiocrité des infrastructures de transport constitue un obstacle majeur au développement du commerce à travers le continent. Dans ce même ordre d'idée, les initiatives régionales telles que les projets routiers transfrontières au sein des CER ont été considérés comme un progrès significatif. La question du financement de tels projets d'infrastructures ainsi que la nécessité d'élaborer des mécanismes de financement ont été également soulevés.

38. De même, le renforcement institutionnel a été identifié comme un domaine clé destiné à appuyer les efforts d'intégration continentale. Il s'avère nécessaire d'examiner les domaines qui requièrent une bonne coordination de toutes les activités.

39. L'harmonisation et la coordination des différents efforts consentis par les CER ont également été identifiées comme étant des domaines importants. Le rôle de l'UA dans ce processus a également été mis en évidence. Il a été observé que plusieurs recommandations importantes ont été faites lors des différentes réunions sur le thème d'intégration et la question de la mise en œuvre de ces recommandations.

40. Il a également été indiqué qu'une attention soutenue semble être accordée au marché au détriment de la production. Il faut que le développement du marché et la production aillent de pair. Développer les marchés sans une base de production pour les desservir ne serait pas bénéfique aux pays au sein d'un groupement d'intégration.

41. Les CER, à savoir l'AEC, la CEN-SAD et la CEEAC ont fait des communications sur les progrès réalisés et leurs expériences en matière d'intégration. Les progrès réalisés et les principales réalisations faites par ces CER concernent entre autres la mise en œuvre de l'Union douanière, les programmes de développement des infrastructures, la paix et la sécurité et les progrès vers le marché commun.

Recommandations

42. Les recommandations essentielles ci-après ont été faites :

- i. On devrait accorder suffisamment d'attention au développement des infrastructures dans le cadre du programme d'intégration. Dans le même ordre d'idées, les mécanismes de financement appropriés devraient être mis en place afin de financer les projets d'infrastructures régionaux ;
- ii. Il faudrait mettre un accent plus soutenu sur la production afin de garantir la capacité adéquate susceptible de desservir les plus grands marchés qui seront générés par l'intégration ;
- iii. Il a été également proposé que les capacités des organes régionaux et continentaux soient renforcées ;
- iv. Il faudrait accorder la priorité à la diversification de la production, ainsi qu'à la libre circulation des biens ; et
- v. Veiller à la mise en place de mécanismes de coordination et d'harmonisation des programmes et activités des CER.

c) Mobilité des facteurs de production entre les états : un élément catalyseur ou un obstacle au processus d'intégration régionale ?

43. Ce volet a été présenté par S.E. Monsieur Essimi Menye, Ministre délégué en charge du budget au Ministère de l'Economie et de Finances du Cameroun. Au cours de son exposé, il a mis l'accent sur le fait que les économies africaines demeurent faibles et ne sont pas diversifiées. Selon le Ministre, ce manque de diversification les expose à divers défis dont des facteurs exogènes. Il a souligné que l'un des moyens de traiter ce problème consisterait à accorder la priorité au renforcement des capacités humaines. Une telle mesure permettrait aux pays africains d'être plus compétitifs dans la scène mondiale et d'attirer des investissements.

44. Il a indiqué que la libre circulation des personnes et des biens en Europe a été bénéfique à l'avancée de l'intégration régionale (exemple : l'entrée de l'Espagne et du Portugal).

45. Il a informé la Conférence que le débat sur la mobilité des facteurs de production nous semble précoce car nos économies sont encore embryonnaires et sans structure.

46. Le Ministre a souligné qu'il est important de mettre un accent particulier sur la formation dans les domaines des sciences et des techniques ainsi que dans la maîtrise des marchés des capitaux (exemple : la Corée du Sud, le Taiwan, la Chine et l'Inde).

47. Pour conclure, l'économie de demain sera dominée par le marché de l'intelligence et du savoir ; Par conséquent, l'Afrique doit investir dans la formation des hommes en créant des universités technologiques au niveau régional, ce qui lui permettrait d'être compétitive sur le plan mondial.

Débat

48. Au cours des discussions, il a été souligné que l'Afrique doit mettre davantage l'accent sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités. A cet égard, la Conférence a indiqué qu'il faudrait développer des centres d'excellence consacrés à la science et à la technologie. L'objectif d'une telle initiative devrait être de créer, à long terme, des opportunités d'emploi sur le continent et de ce fait, jouer un rôle primordial dans le renforcement de la croissance et la réduction de la pauvreté. La nécessité de créer des institutions de recherche commune et de partager le savoir au sein du continent a été également soulignée.

49. La Conférence a lancé un appel pour l'harmonisation des politiques afin de faciliter la mobilité des facteurs de production. Elle a également demandé une définition claire du concept de la libre circulation des personnes. Selon les Ministres, la libre circulation des personnes devrait promouvoir le développement du tourisme au sein du continent. A cet égard, la Conférence a lancé un appel pour l'harmonisation des lois régissant la migration.

50. La libre circulation des personnes est la base de la mobilité des facteurs de production et ceci est conforme au contexte du mode IV des dispositions de l'OMC relatives aux échanges commerciaux au titre du régime des services.

51. Les Ministres ont souligné que la mobilité des facteurs de production devrait également tenir compte du mouvement des capitaux. A cet égard, la nécessité de réviser et d'harmoniser les lois nationales régissant les institutions bancaires, commerciales et financières et de créer des bourses de valeurs sous-régionales et panafricaines s'impose. Il a été également indiqué qu'il faudrait que le continent accélère la création des zones monétaires en vue de renforcer le commerce et les investissements intra-africains. Par ailleurs, la Conférence a lancé un appel pour l'élaboration de systèmes de paiement sous-régionaux afin de faciliter le commerce inter-africain.

Recommandations

52. Afin de renforcer l'intégration régionale, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- i La Commission de l'Union africaine en collaboration avec la CEA et la BAD doit travailler avec les états membres et les CER dans le cadre de l'harmonisation des lois commerciales et financières en vue de promouvoir la libre circulation des capitaux ;

- ii. Les CER devraient faciliter l'harmonisation des lois régissant l'immigration, en collaboration avec les états membres, en vue de promouvoir la libre circulation des personnes ;
- iii. La Commission de l'Union africaine avec l'appui de la CEA et la BAD devrait accélérer le processus de création des bourses de valeurs panafricaines en vue de renforcer la mobilisation des ressources financières au sein du continent ;
- iv. Les états membres devraient créer un environnement propice à la mobilité des facteurs de production et mettre en place des mécanismes de lutte contre les activités ;

VII. Examen et adoption du rapport de la réunion des experts

53. La Conférence a pris note du rapport des experts tel que présenté et a approuvé les recommandations qui y sont contenues.

VIII. Examen et adoption du projet de déclaration

54. La Conférence a examiné et a adopté une déclaration (ci-jointe).

IX. Date et lieu de la prochaine Conférence

55. A la suite de l'offre faite par la délégation de la Côte d'Ivoire, la Conférence a décidé que sa prochaine session se tiendra en Côte d'Ivoire aux dates qui seront arrêtées après consultation avec la Commission de l'Union africaine.

X. Cérémonie de clôture,

56. Lors de la séance de clôture, une motion de remerciements a été lue par M. Ballay Megot Justin, ministre de l'intégration régionale du Congo. Celui-ci a exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple rwandais pour les excellentes facilités mises à leur disposition depuis leur arrivée à Kigali et pendant toute la durée de la conférence. Ces facilités, a-t-il déclaré, sont un témoignage éloquent de la solide foi du Rwanda en la cause de l'intégration de l'Afrique et ont grandement contribué au succès de la conférence. Il a invité les participants à faire preuve de détermination dans la mise en œuvre effective des recommandations en vue d'accélérer l'intégration économique, politique, sociale et culturelle de l'Afrique grâce à l'exploitation des ressources, des complémentarités et de la riche diversité de l'Afrique. Il a ajouté qu'en ce monde en mutation, l'Afrique doit utiliser son ingéniosité et ses ressources qui sont nécessaires pour son développement afin de pouvoir occuper sa place légitime dans l'arène mondiale. Il a lancé un appel pour des efforts concertés en vue d'assurer la réussite des efforts déployés.

57. Dr Maxwelle Mkwezalamba, commissaire de l'UA aux affaires économiques, a également prononcé une allocution de clôture dans laquelle il a remercié le gouvernement et le peuple rwandais pour l'excellente hospitalité accordée à toutes les délégations, qui, a-t-il souligné, a contribué en partie au succès de la conférence. Il a également remercié les participants pour leur participation à la conférence malgré leurs calendriers chargés, ainsi que pour leur implication dans toutes les discussions. Il a déclaré que les discussions franches et sincères illustrent leur engagement à

approfondir d'avantage l'intégration africaine, et a assuré que les recommandations de la conférence seraient bien appliquées par la Commission de l'UA.

58. Dr Mkwezalamba a en outre rappelé aux participants la nécessité de relever immédiatement les défis qui entravent le développement de l'Afrique et a reconnu que l'intégration était la meilleure solution pour y parvenir. Il a souligné la nécessité de promouvoir la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et la consolidation d'une gestion macro-économique saine pour assurer une croissance économique et un développement durables. Il a souligné la nécessité d'accélérer le processus d'intégration, et a rappelé que cela demandait des sacrifices. Il a mis l'accent sur le problème de l'appartenance multiple aux CER et a déclaré que cette question devrait être une des priorités du programme du leadership politique africain pour approfondir et accélérer l'intégration. Il a enfin invité les participants à mettre effectivement en œuvre les recommandations et leur a assuré que la Commission fera tout son possible pour orienter le processus d'intégration avec détermination.

59. Dans son allocution de clôture, S.E.M. Charles Murigande, ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda a félicité les participants pour le succès de leurs délibérations, et s'est dit convaincu que les recommandations issues de la réunion constituent une autre étape importante dans le processus d'intégration de l'Afrique. Il a indiqué que la réunion a identifié les principaux défis, les faiblesses, les forces et les opportunités de l'intégration africaine et a ajouté que les défis devaient être relevés pour réaliser la paix et atteindre la prospérité en Afrique.

60. En conclusion, S.E.M. Murigande a invité la Commission de l'UA, les Etats membres de l'UA et les CER à travailler ensemble pour renforcer les capacités aux niveaux national, régional et continental, Il a également invité la Commission de l'UA et les Etats membres à assurer la mise en œuvre effective des décisions. Il a proposé que le thème de la troisième conférence des ministres prévue pour 2008 en Côte d'Ivoire soit le suivant : « De la théorie à la pratique » car, selon lui, toutes les bonnes idées avaient déjà été exprimées. Par conséquent, tout ce qui restait à faire maintenant était de les mettre en application. Enfin, Il a exprimé sa satisfaction concernant la collaboration de la Commission de l'UA avec le gouvernement du Rwanda dans l'organisation de la Conférence.

DECLARATION

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Deuxième Conférence des Ministres
africains de l'Intégration (COMAI II)
23-27 juillet 2007
Kigali (Rwanda)

COMAI/MIN/DECL.(II)

DECLARATION

Déclaration

Nous, Ministres africains chargés de l'intégration, réunis en notre deuxième Conférence ordinaire à Kigali (Rwanda), les 26 et 27 juillet 2007,

Rappelant la Déclaration de notre première Conférence tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), les 30 et 31 mars 2006,

Considérant les Décisions Assembly/AU/Dec.112 (VII) et Assembly/AU/Dec. 113 (VII) de la septième session de la Conférence de l'Union, relatives respectivement au moratoire sur la reconnaissance des Communautés économiques régionales (CER) et à l'institutionnalisation de notre Conférence.

Rappelant la détermination de la Conférence de l'Union à accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, à rationaliser et à renforcer les Communautés économiques régionales, tel que contenu dans la Déclaration d'Accra adoptée par sa neuvième session ordinaire.

Reconnaissant le rôle important des Communautés économiques régionales en tant que piliers de la Communauté Economique Africaine ainsi que la nécessité impérieuse de procéder à l'harmonisation et à la rationalisation de leurs politiques et programmes en vue d'accélérer l'intégration économique du Continent,

Ayant procédé à un échange de vues fructueux et à une réflexion profonde sur les questions relatives au projet d'intégration continentale, y compris les leçons pouvant être tirées de l'expérience européenne en matière d'intégration, ainsi que sur l'étude du cas du COMESA et l'impact de la mobilité des facteurs de production sur le projet d'intégration régionale et continentale ;

Ayant, par ailleurs, pris note du rapport et des recommandations des experts relatifs à l'étude sur la Rationalisation des CER menée par la Commission de l'Union africaine en consultation avec les CER ;

Nous félicitant de l'atmosphère franche et de cordialité qui a caractérisé nos travaux,

Sommes convenus de ce qui suit :

EXHORTER la Commission de l'Union africaine et les CER, conformément à l'esprit de la Déclaration de Ouagadougou et de la décision de Banjul, à poursuivre l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes des CER en tant que stratégies importantes pour l'intégration ;

ENCOURAGER les CER à développer, entre elles, des relations de partenariat ;

DEMANDER à la Commission de l'Union africaine de coordonner les activités des CER et de veiller à ce que les décisions prises au niveau continental sur l'intégration soient mises en œuvre de façon effective ;

EXHORTER les Etats membres et les CER à se concentrer sur le développement des infrastructures sur le continent afin d'accélérer et de consolider l'intégration régionale et continentale en collaboration avec la BAD et de NEPAD, et à appuyer l'élaboration de mécanismes de financement appropriés, tels que le Fonds panafricain pour le développement des infrastructures ;

INVITER les Etats membres et les CER à renforcer l'intégration régionale et continentale grâce à l'adoption de mesures concrètes dont l'élimination des défis liés aux contraintes liées à l'offre, la diversification de la production, la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement, la libre circulation des biens, des services et des capitaux, la garantie de la sécurité humaine et la mise en place de mécanismes de lutte contre les activités criminelles ;

DEMANDER à la Commission de l'Union africaine d'accélérer la création des Institutions financières africaines, telles que prévues dans l'Acte constitutif de l'UA ;

DEMANDER également à la commission de l'Union africaine d'harmoniser et de coordonner les politiques et les programmes des CER sur la base du traité d'Abuja en tenant compte de la nécessité d'une gouvernance politique, économique et sociale appropriée, y compris la paix et la sécurité ;

SOULIGNER la nécessité pour les Etats membres, la CEA et la BAD de renforcer les capacités des organes régionaux et continentaux chargés de l'intégration ;

DEMANDER à la Commission de l'Union africaine, aux Communautés économiques régionales et aux Etats membres de s'inspirer des modèles actuels d'intégration réussie dans la mise en œuvre du projet d'intégration régionale et continentale en tenant compte des réalités africaines ;

ENCOURAGER la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de la CEA et la BAD, à accélérer le processus de création de bourses de valeurs panafricaines afin de renforcer la mobilisation des ressources financières sur le continent ;

ENCOURAGER, par ailleurs, les CER à élaborer des mécanismes d'autofinancement là où il n'en existe pas, afin de renforcer leur autosuffisance ;

REITERER que les négociations des APE en cours devraient se poursuivre sous la coordination de la Commission de l'Union africaine, tout en tenant compte de l'agenda de l'intégration régionale et continentale ;

DEMANDER à la Commission de l'Union africaine de poursuivre les consultations avec les Etats membres, les CER, le secteur privé et la société

civile sur l'étude relative à la rationalisation des CER en vue de sa finalisation d'ici à la fin du mois d'octobre 2008 ; et

EXPRIMER à Son Excellence M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, au Gouvernement et au peuple du Rwanda, nos remerciements et notre gratitude, pour avoir accueilli la Conférence et pour l'hospitalité traditionnelle et chaleureuse qu'ils ont accordée à toutes les délégations.

Fait à Kigali (Rwanda) le 27 juillet 2007

2008

Report of the Second Au Conference of Ministers In charge of Integration 26 – 27 July, Kigali, Rwanda

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/2998>

Downloaded from African Union Common Repository